

JEU CONCOURS SECURITE ROUTIERE

2026

Du 08 au 26
juin 2026



**LIVRET
PÉDAGOGIQUE**

SOMMAIRE

- 1** Risque routier professionnel & chiffres clés 3
- 2** Partage de la route : comportements & baromètre 4
- 3** Vitesse & contrôles automatisés : radars, délit ≥ 50 km/h, contrôle non-assurance 5
- 4** Sous influence : alcool, stupéfiants & protoxyde d'azote 6
- 5** Téléphone au volant : distraction & prévention 7
- 6** Une panne sur l'autoroute : ayons les bons réflexes 8
- 7** Le Tramway : silencieux et prioritaire 9
- 8** Mobilités douces : bénéfiques VS risques & prévention 10
- 9** Signalisation : quelques panneaux méconnus 11
- 10** Visibilité réduite : usagers, attention aux angles morts 12
- 11** Contrôles du véhicule : rappels constructeur & plaques roses 13

En mission ou sur le trajet domicile-travail, la route fait partie du travail.

Le risque routier représente le 1er risque de mortalité pour les entreprises qui y sont confrontées.

De quoi parle-t-on ?

Le risque routier professionnel recouvre l'ensemble des risques auxquels est exposé un travailleur lorsqu'il circule sur la voie publique (voiture, utilitaire, moto, scooter, engin, à pied...) pour les besoins de son activité.

On distingue deux risques routiers :

de "mission" : déplacements effectués pendant le temps de travail, sous l'autorité de l'employeur.

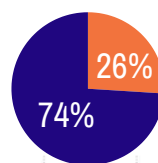
de "trajet" : déplacements domicile ↔ travail (en dehors des heures de travail).

EN 2024, 549 personnes ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail. 4 500 blessés graves et en moyenne 89 jours d'arrêt.



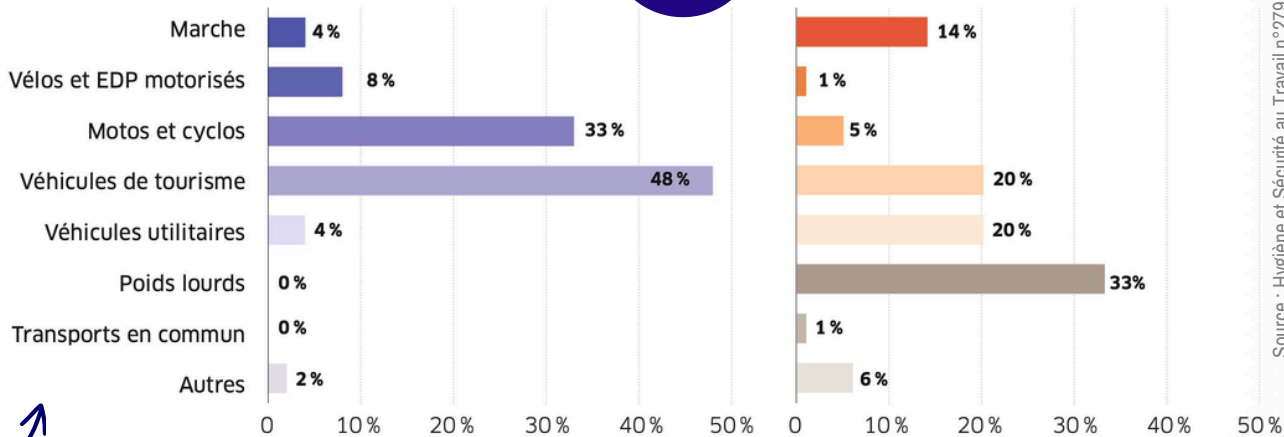
Accident de trajet

407 en trajet domicile-travail



Accident de mission

142 en trajet professionnel



Graphique de répartition des accidents mortels sur la route en lien avec le travail, selon le mode de locomotion : comparaison entre les risques « trajet » et « mission » (source : ministère du Travail).

Source : Hygiène et Sécurité au Travail n°279 - juin 2025

Prévenir - Agir sur

Les communications au volant :

Mettre en place des règles claires pour éviter appels, messages, notifications et régler le GPS à l'arrêt.

L'organisation des déplacements :

Éviter les trajets inutiles, planifier, favoriser les itinéraires sûrs (de jour) et les alternatives (transports en communs, ...).

Les véhicules :

Choisir des véhicules adaptés, organiser l'entretien, contrôler régulièrement l'état et sécuriser le transport de charges.

Les compétences :

Vérifier la validité du permis à l'embauche puis former périodiquement; intégrer le risque routier au poste ; sensibiliser sommeil, alcool, drogues

Pour en savoir plus



Plus de modes de déplacement, plus d'interactions... et parfois plus de tensions.
 Le baromètre 2025 mesure ces comportements "au quotidien", en France et en Europe.

Chiffres clés en France

L'étude Ipsos pour la Fondation VINCI Autoroutes, menée en déclaratif auprès de 2 403 français permet d'étudier le comportement de personnes confrontées à la cohabitation entre les différents modes de déplacements.

La cohabitation génère de l'anxiété :

des usagers disent craindre les
 comportements dangereux
 des autres.

95%

Les règles ne sont pas toujours respectées :

Les infractions concernent tous les usagers :

feux tricolores, traversées à risque, et
 comportements impulsifs au carrefour.

Infographie Fondation Vinci Autoroute

Le résultat : plus de conflits,
 moins d'anticipation... et plus de
 situations dangereuses.

29%

des automobilistes
 ne respectent pas
 toujours le sas vélo

39%

des conducteurs de
 deux-roues motorisés
 ont déjà circulé sur une
 piste cyclable

La distraction : le téléphone est partout

Une source majeure de distraction :
 au volant, au guidon... et même à pied.
 Moins d'attention = plus de risque d'accident.

75%

des automobilistes utilisent
 leur téléphone au volant.

Un sentiment d'insécurité partagé

43%

des cyclistes déclarent ne
 pas se sentir en sécurité.

Les piétons et cyclistes subissent
 plus les prises de risque : non-respect
 des priorités, frôlements, circulation sur des espaces
 réservés.

Les usagers multimodes,
 plus conscients des risques, sont plus attentifs aux autres.

Vitesse et contrôles automatisés

Radars, excès de vitesse, contrôle de l'assurance



La vitesse reste un facteur majeur de gravité des accidents.

En 2025-2026, le contrôle automatisé évolue et s'appuie davantage sur des vérifications croisées.

L'essentiel à retenir :

Très grand excès de vitesse :

Depuis fin décembre 2025, un excès de vitesse d'au moins 50 km/h relève du délit (et non plus seulement de la contravention).

3 mois d'emprisonnement et 3 750€ d'amende

Tribunal correctionnel possible, avec sanctions plus lourdes.

Les permis de conduire et casier judiciaire peuvent être impactés.

Si vous comptez donner votre vie à cette entreprise, c'est gentil, mais on ne vous a rien demandé.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

Contrôle de l'assurance : comment ça marche ?

Depuis février 2026, le système de contrôle automatisé peut déclencher une vérification de l'assurance : la plaque relevée est comparée au Fichier des véhicules assurés.

1. Plaque relevée lors d'un contrôle automatisé
2. Vérification dans le Fichier des véhicules assurés
3. Suite donnée si le véhicule n'est pas trouvé assuré



Les radars effectifs :

Les contrôles automatisés s'appuient sur plusieurs types de dispositifs (mobile, fixe, embarqué, ..) pour verbaliser des infractions (vitesse, franchissement de feux rouge & passage à niveaux)

A SURVEILLER :

Selon les capacités technologiques et l'homologation nécessaire, de nouvelles infractions pourraient être déployées sur plusieurs centaines d'équipements et verbaliser 3 nouvelles infractions de manière automatique :



A ce jour, les appareils sont en attente d'homologation pour ces fonctions, la verbalisation automatique ne peut donc pas encore démarrer.

Quels réflexes adopter ?

- Je garde une vitesse compatible
- J'anticipe (météo, circulation...)
- Je respecte les zones à risque
- Je vérifie (assurance, papiers, entretien à jour)





Alcool, drogues et autres produits qui altèrent la vigilance, le jugement et les réflexes. Sur la route, une petite baisse d'attention peut suffire à provoquer un accident grave.

Ce qui évolue

L'alcool est impliqué dans près **d'1 accident mortel sur 3**. En France, il est interdit de conduire ou d'accompagner un élève conducteur avec un taux d'alcool supérieur au seuil légal.

Alcool & Stupéfiants : tolérance zéro au volant !

Stupéfiants (Cannabis, Cocaïne, Opiacés, Amphétamines et apparentés, hallucinogènes LSD, ...) :

La liste officielle est fixée par l'arrêté du 22 février 1990.



Alcool OU stupéfiants : jusqu'à 3 ans de prison, 9 000 € d'amende et retrait de 6 points

Alcool + stupéfiants : jusqu'à 5 ans de prison et 15 000 € d'amende et retrait de 9 points

En cas d'alcool + stupéfiants : immobilisation et mise en fourrière automatiques + retrait de 9 points.

Suspension du permis par le préfet : la suspension administrative devient obligatoire (au lieu d'une simple possibilité)

Homicide routier

Nouveauté 2025 : en cas d'accident mortel causé par une conduite délibérément à risque (alcool, drogues, excès de vitesse > 30km/h, téléphone tenu en main, fuite, etc.), l'infraction peut être qualifiée



d'homicide routier
7 ans de prison & 100.000€ d'amende

Et si plusieurs circonstances aggravantes se cumulent (ex : conduite en état alcoolique et en excès de vitesse) la qualification devient homicide routier aggravé et peut être puni de 10 ans de prison et 150 000 € d'amende.

Et le protoxyde d'Azote, Quézaco ?!

Le protoxyde d'azote ("gaz hilarant") est surtout un sujet sécurité routière en 2026 pour 3 raisons : danger immédiat, cadre de prévention déjà existant, et proposition de loi à l'assemblée nationale et au Sénat en discussion.

Rien d'hilarant - voici pourquoi c'est un vrai fléau au volant

La Sécurité routière alerte sur un danger potentiellement mortel : l'inhalation peut provoquer malaise, perte de connaissance, troubles de la coordination et donc un risque majeur d'accident

De l'euphorie recherchée au handicap

Un usage répété et à intervalles rapprochés peut entraîner des complications neurologiques parfois irréversibles (risques de paralysie), hématologiques, psychiatriques ou cardiaques.



30 sec de vidéo
pour comprendre

Des chiffres clés entre 2022 et 2023 :

- Signalements d'intoxications multipliés par 3 ; cas graves multipliés par 4
- 59 % : usages répétés sur plus d'un an
- 50 % : consommation quotidienne
- 10 % : mineurs

80%

Plus de 80 % des signalements font état de troubles neurologiques

Téléphoner détourne l'attention et augmente fortement le risque d'accident.
La Sécurité routière estime que le téléphone est impliqué dans **1 accident corporel sur 10**.

On fait le point



35 secondes pour comprendre en vidéo.



Ce qui piège le plus souvent :

- Regarder l'écran "juste une seconde" (message, notification, itinéraire)
- Penser que le Bluetooth protège : la conversation distrait et ralentit les réactions.

Le risque de provoquer un accident corporel est multiplié par 4

4X

1/4

des accidents corporels où le téléphone est en cause



des conducteurs utilisent leur téléphone et/ou le GPS au volant

75%

Téléphoner, envoyer des messages, regarder une vidéo, participer à une réunion ou paramétrer un itinéraire

"Défaut d'attention"

61%

des conducteurs déclarent téléphoner au volant

(avec ou sans kit mains libres, avec un système bluetooth), dont 39 % le font régulièrement

Selon l'OMS, un conducteur qui téléphone en conduisant enregistre 30 à 50 % d'informations sur sa conduite en moins

-30%

60%

d'augmentation de temps de réaction selon l'INRS*

Le téléphone crée un effet tunnel : on regarde droit devant, mais on inspecte moins l'environnement (retroviseurs, côtés, vitesse...).

* Institut National de Recherches et de Sécurité

L'ONISR indique qu'en 2023,

600 000 points retirés

pour usage du téléphone.

Quels réflexes adopter ?

- Téléphone coupé : je réponds seulement à l'arrêt complet.
- Itinéraire réglé avant de partir.
- Notifications désactivées en déplacement.
- Je m'arrête en lieu sûr si je dois appeler.
- Je ne lis pas les messages en conduisant.
- Je préviens : "je conduis, je rappelle".



TÉLÉPHONE EN SILENCIEUX



ITINÉRAIRE DÉFINI



PARKING

Les chiffres clés

Vous n'êtes pas en sécurité dans ou devant votre véhicule — mettez-vous derrière la glissière



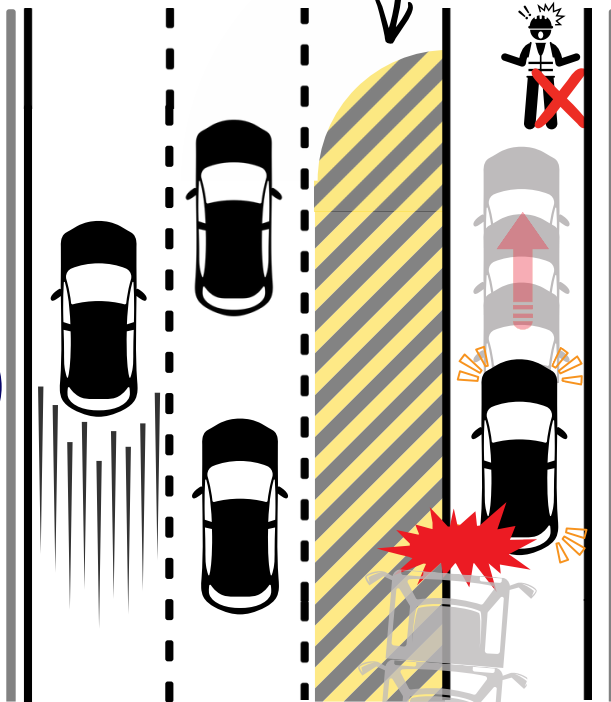
Un véhicule arrêté sur la bande d'arrêt d'urgence peut être percuté, et rester près de la voiture expose à être fauché ou écrasé.



Corridor de sécurité
laissé par les usagers

des conducteurs **64%**
n'appliquent pas la
règle du corridor de sécurité

oublie de ralentir à
l'approche d'une zone
de travaux ou de
véhicule en panne **50%**



1/3 "1 accident sur 3 a lieu sur
la bande d'arrêt d'urgence"
(bilan ASFA relayé par VINCI Autoroutes)

près d'**1 fourgon de sécurité**
est heurté par semaine sur
le réseau VINCI Autoroute

près de 30% des conducteurs de poids
lourds s'estiment susceptibles
d'avoir un accident à cause
de la somnolence. **30%**

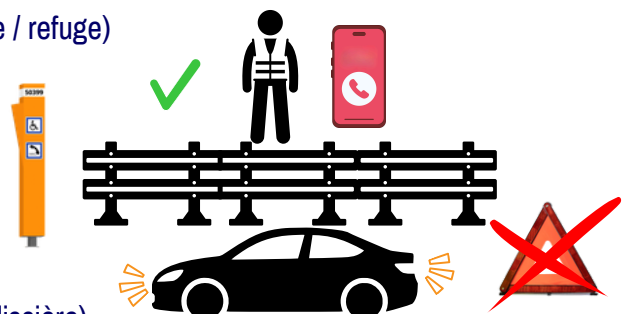


des conducteurs de poids lourd téléphonent
au volant avec un système bluetooth.

83% 67% règlent leur radio/GPS
27% envoient des sms ou
surfer sur internet

Quels réflexes adopter ?

1. **Je signale** (feux de détresse) et **je me range** (bande d'arrêt d'urgence / refuge)
2. **Je m'équipe** (gilet avant d'ouvrir, un par passager).
3. **Je me mets à l'abri** (sortie à droite, derrière la glissière).
4. **Je ne m'expose pas** (pas de triangle sur autoroute).
5. **J'alerte** (borne d'urgence / application d'assistance autoroutière).
6. **Je reste protégé** (je ne retourne pas au véhicule et reste derrière la glissière).
7. **Je fais prendre en charge** (j'appelle mon assurance).



Traverser, c'est regarder des deux côtés — même si un tram vient de passer.

Chiffres clés Angers 2025

- 45 collisions avec des tiers (tramway / usagers).
- Environ 1/4 de ces collisions mettent en cause un piéton inattentif.
- Parmi ces piétons : 1 blessé grave (3 semaines de coma + rééducation importante).

Pourquoi ça arrive ?

Deux tramways se croisent : le piéton regarde l'un... et oublie l'autre.

Le tramway est silencieux : on ne l'entend pas arriver.

Incompréhension du piéton : Les feux de traversée piéton tramway et les feux de traversée voiture ne sont pas toujours synchronisés : "vert" d'un côté ne veut pas dire "autorisé partout".

Même si le conducteur freine, le tramway ne s'arrête pas "tout de suite".

LES SITUATIONS

LES PLUS FRÉQUENTES

L'info percutante

Le tramway a une distance de freinage importante :

- 10 km/h : 3 m
- 20 km/h : 9 m
- 30 km/h : 18 m
- 40 km/h : 30 m
- 50 km/h : 46 m



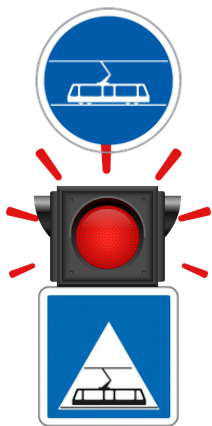
32 m



30 m

Signalisation

Attention, le tramway est toujours prioritaire



Voie exclusivement réservée au tramway

Traversée de votre voie par tramway.

Feu clignotant : arrivée imminente d'un tramway et **l'arrêt obligatoire pour tous**



R25 - Feu allumé et clignotant : arrivée imminente d'un tramway et **les piétons ne doivent pas traverser**



Feu de circulation pour piétons qui peuvent ne pas être en synchronisation avec le R25

à ne pas confondre avec

Quels réflexes adopter ?

- **Je m'arrête** avant la zone de gabarit du tramway si un signal l'impose.
- **Je regarde à gauche et à droite** : un second tramway peut arriver en sens inverse.
- **Je traverse uniquement** quand la voie est libre (R25 éteint ET le feu de circulation piétons vert) et sans téléphone.
- **Je n'essaie jamais de "passer avant"** : le tram est prioritaire et la distance de freinage peut être longue.

Ce sont les déplacements du quotidien à pied, à vélo ... et même trottinette/skateboard : bons pour la santé et l'environnement, ils sont aussi plus vulnérables sur la route.

bénéfices VS risques

Bénéfices :

Les mobilités douces sont un excellent moyen de lutter contre la sédentarité et plus de liberté sur les trajets courts.

Le ministère rappelle que marche et vélo sont peu coûteux, bénéfiques pour la santé et l'environnement, et souvent plus rapides sur de courtes distances.

l'ADEME publie des études en septembre 2025 montrant l'intérêt de la marche et du vélo pour la décarbonation et la qualité de l'air.

*Observatoire national interministériel de la sécurité routière

Risques (en chiffres) :

Issus du baromètre partage de la route 2025

92 % ont peur qu'une voiture ne s'arrête pas alors qu'ils sont déjà engagés sur un passage piéton.

57 % des piétons marchent en regardant leur smartphone (distraction).

43 % des cyclistes français déclarent ne pas se sentir en sécurité lorsqu'ils se déplacent à vélo.

34 % des automobilistes reconnaissent ouvrir la portière sans vérifier si un cycliste arrive ("accident de portière")

Selon le bilan provisoire 2025 de l'ONISR*, les usagers vulnérables (piétons, cyclistes) représentent 22,5 % des décès et 28,4 % des blessés graves en 2024.

Comment bien se protéger ?

- **Je suis visible** : éclairage et éléments réfléchissants dès que la lumière baisse.
- **Je suis lisible** : trajectoire stable, anticipation, je signale mes changements de direction.
- **Je reste attentif** : pas de distraction, surtout aux intersections.
- **Je choisis un itinéraire sûr** : zones apaisées, pistes, et cohabitation anticipée.



(re) découvrir comment bien s'équiper à vélo en image!



et en trottinette!



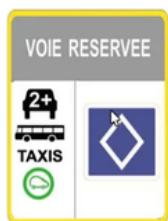
La signalisation sert surtout à réduire l'incertitude : qui passe ? qui peut circuler ? où s'arrêter ?
 quelles obligations ? Quand on ne connaît pas un panneau, on hésite... ou on improvise.

Signalisation verticale



Ce que ça signifie :

La rue est en impasse pour les voitures, mais il peut y avoir une issue pour les piétons et parfois les cyclistes (selon le pictogramme avec ou sans cycliste). Il permet d'éviter de faire un demi-tour imprévu et comprendre que la continuité existe à pied/à vélo.



Ce que ça signifie :

Cette voie est réservée à certaines catégories. Depuis un arrêté de janvier 2025, le panneau carré avec losange a un sens "par défaut" (transports en commun, taxis, véhicules avec nombre minimal d'occupants, etc.), sauf précisions complémentaires.

Bon à savoir ...



Certaines voies réservées au covoiturage font l'objet de contrôles automatisés : une phase pédagogique peut précéder la verbalisation. Le nombre d'occupants peut être vérifié, et seuls les véhicules autorisés peuvent circuler lorsque la voie est activée (horaires indiqués par la signalisation).

L'objectif ? Encourager progressivement le covoiturage et les mobilités partagées, en rendant ces voies plus fiables et souvent plus rapides.



Ce que ça signifie :

Dès qu'une route est enneigée ou verglacée, l'adhérence chute fortement : les distances de freinage s'allongent, et les pertes de contrôle arrivent vite. Dans les zones "équipements hivernaux", il faut soit équiper le véhicule en pneus hiver, soit en chaînes/chaussettes à neige.

La règle nationale est fixée du 1er novembre au 31 mars, dans les zones définies par les préfets.

Depuis 2024, seuls les pneus portant le marquage 3PMSF (symbole montagne/flocon) sont admis en équivalence aux chaînes dans ces zones.

Crédits : Ministère de l'Intérieur



Ce que ça signifie :

Cette voie verte est réservée aux piétons et aux véhicules non motorisés (avec possibles exceptions indiquées par panonceau).

A ne pas confondre avec les pistes cyclables, qui n'autorisent pas les piétons (ni les cavaliers, contrairement aux possibles panonceaux de la voie verte)

Sur la route, le danger arrive souvent quand on ne se voit pas.

Un piéton dans l'ombre, un vélo dans un angle mort, ... et l'accident peut venir “sans prévenir”.

Les angles morts



Les autocollants “Angles morts” sur les camions et bus servent à rendre visibles les zones où le conducteur ne peut pas vous voir, notamment pour les cyclistes, piétons et autres usagers de la route.

Bon à savoir ...

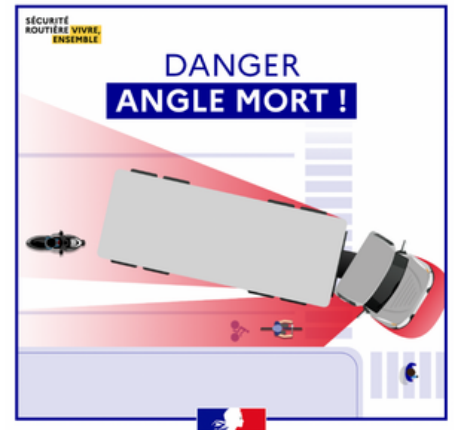


Où sont les zones à risques ?

Si vous ne voyez pas le conducteur, même dans son rétro, il ne vous voit probablement pas.

À un feu ou dans un rond-point, ne vous arrêtez jamais collé à la cabine ou au niveau des roues.

Plus il pleut / plus il fait sombre, plus il faut “grossir sa présence” : éclairage + vêtements clairs/réfléchissants.



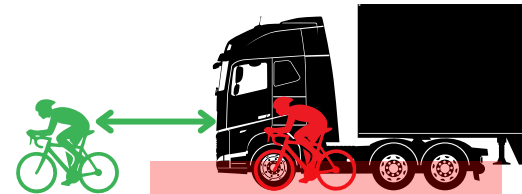
Les bonnes pratiques

ANGLES MORTS : COMPRENDRE LE RISQUE



➤ J'établis un contact visuel avec le conducteur

➤ Je manifeste mon intention de traverser



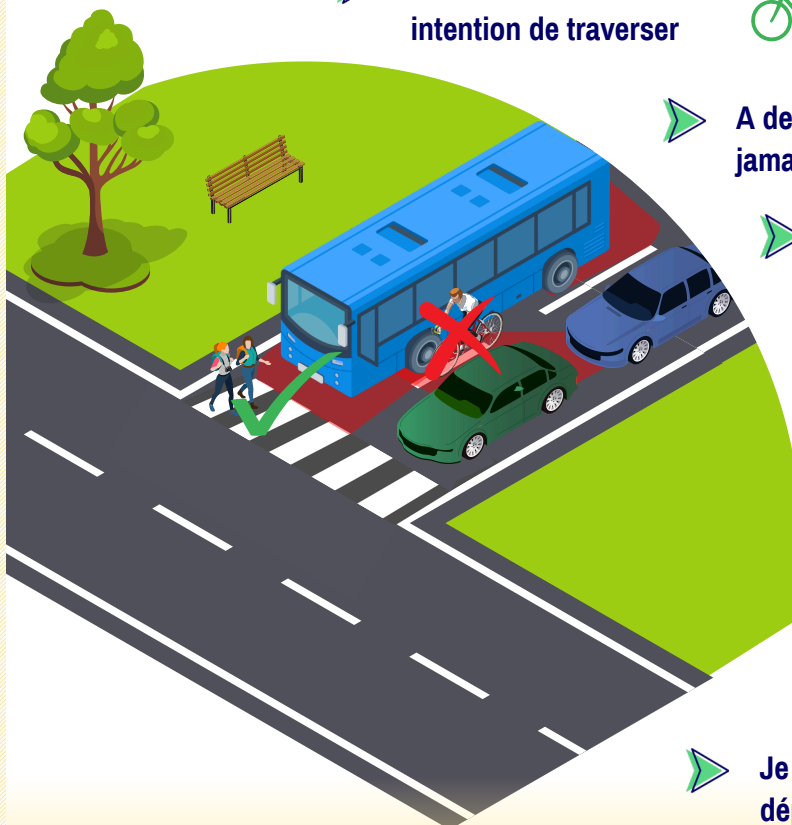
➤ A deux roues, je ne dépasse jamais par la droite

➤ Je ne reste pas à côté d'un camion/bus (rétroviseur, roue)



➤ Je garde mes distances : derrière / devant, pas collé

➤ Je ne cherche jamais à le dépasser s'il manoeuvre



Un véhicule en règle, c'est un véhicule contrôlé : immatriculation, assurance, entretien et rappels de sécurité à jour. C'est la meilleure façon d'éviter la contre-visite... et surtout de réduire le risque d'accident

Les plaques provisoires

Plaques provisoires roses : à quoi ça sert ?

Depuis le 1er janvier 2026, les véhicules en immatriculation provisoire ont des plaques à fond rose, et les WW affichent une date de fin de validité.

Date de fin de validité.



Identifier immédiatement qu'un véhicule circule "à titre provisoire" (en attente de carte grise définitive, véhicule importé, essais...)

Objectif : Limiter la fraude et l'usurpation de plaques : mieux attribuer les infractions et lutter contre l'usage d'immatriculations provisoires expirées ou détournées.

Plaque non conforme : contravention 4e classe (135 € forfaitaire, jusqu'à 750 €)



Contrôles techniques & rappels de sécurité

Un rappel de sécurité est une campagne lancée par un constructeur quand un défaut peut affecter la sécurité (freinage, direction, ceinture de sécurité, airbag...), avec une réparation gratuite à réaliser

NEW

Pourquoi ce sujet remonte en contrôle technique ?

À partir du 1er janvier 2026, le contrôle technique devient un filet de sécurité supplémentaire : l'utilisateur est informé si son véhicule est concerné par un rappel grave, et dans certains cas il y a contre-visite et interdiction de circuler.

Que faut-il faire si votre voiture a un airbag Takata ?



Suis-je concerné ?

Je vérifie mon courrier / espace client constructeur : la plupart des rappels passent par un courrier ou une alerte.

Je prends rendez-vous rapidement : gratuit et prioritaire.

Je demande une preuve de réalisation et je la garde.

J'anticipe le contrôle technique : je fais le rappel pour éviter la contre-visite et l'immobilisation de mon véhicule.



Jeu concours

Ce livret vous fournit toutes les informations essentielles pour réussir le questionnaire du jeu concours Sécurité Routière 2026 de l'ASRE49. Il a pour but de vous aider à découvrir ou revoir les règles du code de la route, les bonnes pratiques de conduite et le savoir-vivre, afin de rendre vos trajets futurs plus sûrs.

Les lots mis en jeu



**Merci pour votre participation et
bonne chance à tous !**

Bibliographie :

Pour en savoir plus



- 1. Le risque routier professionnel :** INRS (ED 6545 ; [Article revue Hygiène & Sécurité pour le Travail](#) (juin 2025) DO 48-8 ; [Risques routiers : ce qu'il faut retenir](#) ; ONISR (bilan provisoire 2025 et bilan de l'année 2024)
- 2. Partage de la route :** [Baromètre IPSOS](#) <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etudes-recherches/comportements-en-circulation/sondages/barometre-partage-de-la-route-ipsos-fondation-vinci-autoroutes> ; <https://www.carenews.com/fondation-vinci-autoroutes/news/la-fondation-vinci-autoroutes-publie-les-resultats-de-son-15e>
- 3. Vitesse et :** [Legifrance Article R130-11 du code de la route](#) ; [Décret n°2025-1269 du 22 décembre 2025](#) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053157318> ; [Sécurité routière](#) <https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/controle-de-la-non-assurance-partir-du-systeme-de-controle-automatise> ; [PLF 2025 CAS](#) https://www2.assemblee-nationale.fr/static/17/Annexes-DL/PLF-2025/Controle_circulation_routiers.pdf [Arrêté du 21 novembre 2025](#) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052971649>.
- 4. Sous influence :** [homicide routier](#) (<https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/entree-en-vigueur-de-la-loi-creant-lhomicide-routier-et-visant-lutter-contre-les>), [liste des supéfiants](#) (<https://ansm.sante.fr/uploads/2026/02/17/20260217-stupefiants-liste-consolidee.pdf>), [protoxyde d'azote](#) (<https://www.securite-routiere.gouv.fr/dangers-de-la-route/la-drogue-et-la-conduite/le-danger-mortel-du-protoxyde-dazote-au-volant>) , [assemblée nationale](#) (<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/PIONANR5L17B2439.html>)
- 5. Le téléphone au volant :** [Sécurité routière](#) (<https://www.securite-routiere.gouv.fr/dangers-de-la-route/le-telephone-et-la-conduite>) ; [Dépliant Sécurité routière](#) (https://www.securite-routiere.gouv.fr/sites/default/files/2023-10/depliant_smartphone_bd.pdf) ; [Ministère de l'Intérieur](#) (<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués-de-presse/quand-vous-regardez-votre-telephone-qui-regarde-route>) ; [Code de la route – article R412-6-1](#) (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041910422)
- 6. Une panne sur l'autoroute :** [Sécurité routière](#) (<https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-la-route/croisement-et-depassement>) ; [Fondation VINCI Autoroutes](#) (<https://fondation.vinci-autoroutes.com/fr/conducteurs-de-poids-lourd-quelle-perception-ont-ils-de-leurs-comportements-sur-la-route-et-de-leur/>) ; (https://public-content.vinci-autoroutes.com/press-releases/production/pdf-files/pdf_file/2025-07/20250709-cp-vinci-autoroutes-24eme-heurt-de-fourgon.pdf)
- 7. Les infractions & classes de contraventions :** [Les classes de contravention](#) (<https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-la-route/regles-de-circulation-et-infractions-routieres/infractions-et-classes-de-contraventions>).
- 8. Mobilités douces :** [Ministère de l'Intérieur](#) (<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués-de-presse/bilan-provisoire-de-l'accidentalite-routiere-en-2024-mortalite-sous>), [Les mobilités douces](#) de Manpower ; ONISR 2025
- 9. Panneaux méconnus :** [Cerema](#) (<https://www.cerema.fr/fr/actualites/voies-reservees-au-covoiturage-france-etat-lieux-du-cerema>) ; https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A14389?utm_source=chatgpt.com
- 10. La visibilité réduite :** [Sécurité routière](#) (https://www.securite-routiere.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/2110126_dsr_guide_angles_morts_04.pdf), (<https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/les-vehicules-lourds-doivent-desormais-etre-equipees-dune-signalisation-materialisant>)
- 11. Contrôle du véhicule :** [Le contrôle technique](#) (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18705>), [plaques roses](#) (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18676>)



<https://www.asre49.com>

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**